



CONSEIL SUPÉRIEUR
DES PROGRAMMES

Enseignement moral et civique

Classe de seconde, enseignement commun



CONSEIL SUPÉRIEUR
DES PROGRAMMES

Enseignement moral et civique, enseignement commun, classe de seconde.

Sommaire

Préambule	3
■ Axes, questionnements et objets d'enseignement.....	4
■ Le « projet de l'année ».....	4
■ Thème annuel de la classe de seconde : la liberté, les libertés	4
Le programme	5
■ Axe 1 : Des libertés pour la liberté.....	5
■ Axe 2 : Garantir les libertés, étendre les libertés : les libertés en débat.....	6
Capacités attendues	7

Préambule

Introduit en 2015 à tous les niveaux de l'enseignement primaire et secondaire, l'enseignement moral et civique aide les élèves à devenir des citoyens responsables et libres, à forger leur sens critique et à adopter un comportement éthique. Il prépare à l'exercice de la citoyenneté et sensibilise à la responsabilité individuelle et collective. Cet enseignement contribue à l'une des missions confiées à l'École par la nation : transmettre les valeurs de la République et les faire partager.

L'enseignement moral et civique contribue également à l'éducation à la défense et à la sécurité nationales qui est assumée par d'autres disciplines, tout au long de la scolarité. Les situations rencontrées dans l'établissement participent activement à l'enseignement moral et civique : que ce soit dans le cadre de la vie quotidienne dans la classe et hors la classe, à l'internat, dans les instances de la vie lycéenne, elles offrent aux élèves de multiples possibilités d'apprendre à vivre ensemble et d'agir de manière solidaire. L'éducation aux médias et à l'information ainsi que l'enseignement laïque des faits religieux entrent également dans son périmètre.

Le programme de seconde de l'enseignement moral et civique en lycée prolonge celui de l'ensemble de la scolarité obligatoire et participe à la construction de la conscience civique des élèves.

Le programme associe à chacun des trois niveaux du lycée une thématique principale : la classe de seconde étudie la liberté, la classe de première la société, la classe terminale la démocratie. Ces trois thématiques s'éclairent et se répondent. Chacune comprend deux axes ; pour chaque thématique, il s'agit de présenter les principes et les valeurs associés à la notion étudiée, d'interroger les difficultés de sa mise en œuvre et d'envisager les moyens de la promouvoir et de la consolider.

Première valeur de la devise républicaine, la liberté est étudiée en classe de seconde. Centrée sur l'étude de la société, la classe de première interroge la deuxième valeur de la devise républicaine, l'égalité, tandis que la fraternité, sa troisième valeur, est indispensable pour faire de la démocratie, objet d'étude de la classe terminale, plus qu'un simple modèle, une expérience qui se vit personnellement et collectivement. Ainsi, à chaque niveau du lycée, le programme offre-t-il l'occasion de réexaminer les valeurs de la République et de souligner leur portée démocratique.

Les valeurs, les principes et les notions étudiées dans le cadre de l'enseignement moral et civique sont illustrés par l'exemple de quelques figures de femmes et d'hommes engagés et

pourront être rapportés à des événements, à des lieux ou à des enjeux contemporains. À ce titre, les professeurs sont invités à s'appuyer sur les représentations de leurs élèves. Cet approfondissement s'effectue en classe et en dehors de la classe, dans l'établissement et en dehors de l'établissement, au moyen d'un outil privilégié : « le projet de l'année », qui offre une perspective d'évaluation des élèves et peut être complété par une initiative de classe.

La réflexion peut s'accompagner d'une interrogation sur les sources utilisées (textes écrits, cartes, images, œuvres picturales, mises en scène théâtrales et chorégraphiques, productions cinématographiques, musiques et chansons, etc.), sur leur constitution comme document, sur leurs usages culturels, médiatiques et sociaux. L'enseignement moral et civique initie les élèves à la recherche documentaire et à ses méthodes, leur fait découvrir la richesse et la variété des supports et des expressions, les éduque à l'autonomie, à la prise de décision et à la responsabilité.

■ Axes, questionnements et objets d'enseignement

La thématique annuelle est étudiée selon deux axes. Ces derniers se déclinent en questionnements articulés à des objets d'enseignement.

■ Le « projet de l'année »

Le « projet de l'année » repose sur le choix d'un axe et d'un questionnement à partir desquels s'élabore une situation d'enseignement définie et traitée sous la forme d'un dossier écrit. Celui-ci implique la recherche et le commentaire de documents ; il met à l'honneur la démarche de l'enquête. Les dossiers peuvent être réalisés en groupe ou de manière individuelle.

Pour conduire ce projet, le professeur peut, le cas échéant, s'appuyer sur une initiative de la classe qui prolonge ou illustre l'un des axes ou l'un des questionnements proposés (par exemple, l'accueil d'une personnalité extérieure, une sortie pédagogique, un projet dans l'établissement pouvant associer des acteurs de la société).

■ Thème annuel de la classe de seconde : la liberté, les libertés

Le programme de la classe de seconde est construit autour de la notion de la liberté. La liberté constitue un principe constitutionnel essentiel que les Français, à l'instar des Européens, placent au sommet des valeurs auxquelles s'adosent leurs existences individuelles et collectives. Elle s'exerce en prenant appui sur ce que la loi affirme et garantit : les libertés individuelles, civiles, politiques et sociales – les différents droits de l'Homme.

En approfondissant la notion de la liberté et la connaissance des libertés, l'élève est encouragé à comprendre les conditions de son émancipation intellectuelle, sociale et politique.

Le programme

■ Axe 1 : Des libertés pour la liberté

Questionnement : Quels sont les principes et les conditions de la liberté ?

Ce questionnement peut être envisagé à travers l'étude des domaines suivants :

- Les libertés de l'individu : liberté individuelle, liberté de conscience, liberté d'expression, droit de propriété.
- Le rôle du droit et de la loi : la limitation réciproque des libertés ; la sécurité, l'égalité des citoyens devant la loi ; la liberté de conscience et la laïcité.
- Les conditions de la liberté politique : élections et représentation ; la séparation des pouvoirs ; la primauté de la constitution.
- Le développement de la démocratie moderne : l'extension du suffrage ; la naissance des droits sociaux ; l'égalité hommes / femmes.
- L'espace d'exercice des libertés / les transformations de la « République indivisible » : la démocratie locale ; la nation et l'Europe ; la protection internationale des droits de l'Homme.

Objets d'enseignement :

- La fabrique et l'autorité de la loi.
- L'État de droit.
- Les grandes lois de liberté de la III^e République.
- Constitutions et déclarations des droits. Les déclarations des droits de l'Homme (la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen ; la déclaration universelle des droits de l'Homme).
- Le programme du Conseil national de la Résistance et le préambule de la Constitution de 1946.
- Le Panthéon, un monument accueillant les hommes et les femmes illustres de la République.

- Les institutions européennes qui garantissent les libertés (la Cour européenne des droits de l’Homme, notamment).

■ **Axe 2 : Garantir les libertés, étendre les libertés : les libertés en débat**

Questionnement : Comment évoluent la conception et l’exercice des libertés ?

Cette évolution peut être envisagée à travers l’étude des transformations qui ont affecté les domaines suivants :

- La lutte contre les discriminations : lutte contre le racisme, l’antisémitisme, la xénophobie ; lutte contre le sexisme, l’homophobie, la transphobie ; lutte contre les discriminations vis-à-vis des personnes handicapées.
- Laïcité et liberté de conscience.
- L’évolution de l’encadrement juridique de la liberté d’expression.
- La sécurité dans un État de droit.
- Libertés économiques et droits sociaux.
- La protection des libertés dans le contexte de la mondialisation (droit d’asile, droit des réfugiés, politiques de l’immigration).
- Les évolutions constitutionnelles en France.

Objets d’enseignement :

- Actualité de la loi de la séparation des Églises et de l’État de 1905.
- L’illettrisme, entrave à l’exercice des libertés.
- Harcèlement et persécution sur internet. Phénomènes de censure et répression des libertés sur internet.
- Données numériques, traitement et protection (règlement général sur la protection des données).
- Accès universel à internet et libertés numériques.
- La vie lycéenne : engagements et libertés du lycéen.

- Défense et sécurité nationale en France.
- De la conscription à un nouveau service national.

Capacités attendues

- Savoir exercer son jugement et l'inscrire dans une recherche de vérité ; être capable de mettre à distance ses propres opinions et représentations, éprouver le sens de la complexité des choses.
- Identifier différents types de documents (récits de vie, textes littéraires, œuvres d'art, documents juridiques, textes administratifs, ...), les contextualiser, en saisir les statuts, repérer les intentions des auteurs.
- Rechercher, collecter, analyser et savoir publier des textes ou témoignages.
- S'impliquer dans le travail en équipe et les projets de classe.
- Développer son expression écrite et orale. S'exprimer en public de manière claire, argumentée, nuancée et posée ; savoir écouter et apprendre à débattre ; respecter la diversité des points de vue.
- Savoir constituer une documentation, la classer et la conserver.